

Copie à la Division des organisations internationales

s.B.31.42.34. - PO/KP/dw

3 mars 1960

*W.M.*

Note au Chef du Département	AE				a/a
	43				K.P
Vie.	ac				ac
EPD	- 4 MARS 1960				
Ref.	222. Maroc				

- Tremblement de terre d'Agadir

1) Situation après la catastrophe: on sait que dans la nuit du lundi au mardi, la ville d'Agadir (Maroc) a été presque totalement détruite par un violent tremblement de terre. Parmi les 50'000 habitants, dont approximativement 10'000 Européens, il y aurait, d'après les nouvelles les plus récentes, plusieurs milliers de victimes.

2) Sort de la colonie suisse: la colonie suisse d'Agadir compte 22 personnes. En outre, d'après les renseignements qui nous sont parvenus de parents ou d'amis, plusieurs touristes suisses se trouvaient dans ce lieu de villégiature au moment de la catastrophe. Toutes les communications avec le monde extérieur ayant été interrompues, le Consul de Suisse à Casablanca, M. Birchler, s'est rendu sur les lieux mercredi avec un collaborateur pour s'enquérir du sort de nos compatriotes habitant la ville. A une exception près, il a pu établir que tous les membres de la colonie sont heureusement indemnes. Il n'y a pas non plus de victimes parmi les touristes qui nous ont été annoncés. Par contre, nous n'avons pas encore de nouvelles d'une secrétaire suisse de l'un des hôtels de la place qui, jusqu'ici, a été portée manquante. Le Département a avisé par téléphone les familles de nos compatriotes pour autant que leur adresse était connue.

En revanche, les Suisses d'Agadir ont subi de lourdes pertes matérielles qui, d'après une communication de notre légation à Rabat, peuvent être estimées à 90 % de leurs possessions. Afin de leur procurer une aide immédiate, le Département a élevé à frs 10'000.-- la contribution fédérale à la Société helvétique de bienfaisance de Casablanca (contri-



- 2 -

bution ordinaire frs 1'000.--). Il faudra examiner, le moment venu, s'il y a lieu de demander un crédit supplémentaire aux Chambres fédérales. Cette contribution extraordinaire peut être utilisée pour couvrir les frais d'acquisition de biens de première nécessité tels que nourriture et vêtements, de médicaments, logement, transports et, si cela est nécessaire, de rapatriement. Les fonds ainsi mis à disposition seront administrés par la Société de bienfaisance d'entente avec le Consulat de Suisse à Casablanca. Si d'autres mesures devaient s'avérer nécessaires, on pourrait par la suite envisager une augmentation de ce montant.

3) Aide suisse aux sinistrés d'Agadir: la Croix-Rouge suisse a immédiatement pris des mesures pour l'envoi par avion au Croissant marocain de produits sanguins et de matériel de pansement d'une valeur de frs 25'000.--. Vendredi 5 mars, une équipe de secours de la Croix-Rouge suisse, composée d'un médecin, de 5 infirmières et d'un infirmier, arrivera à Rabat. Par ailleurs, le Département politique propose au Conseil fédéral de donner à la Croix-Rouge suisse une contribution de frs 50'000.-- en faveur des victimes d'Agadir.

4) Chaîne du Bonheur: la Chaîne du Bonheur a entrepris une action en faveur des victimes de la catastrophe. Le Département se mettra en rapport avec celle-ci pour examiner si une partie au moins des secours obtenus pourrait être réservée pour nos compatriotes dans le besoin.

*P. S.*

P.S. Un communiqué sur le sort de la colonie suisse sera publié incessamment, dès qu'une dernière information demandée à Rabat nous sera parvenue.